

MEDIA MONITORING

The Association of Swiss Private Banks and the Association of Swiss Asset and Wealth Management Banks (VAV) held a joint media event in Berne on 14 January 2016

MEDIA REVIEW

20.01.2016

Content

- 14.01.2016 Reuters (GB):
Julius Baer CEO sees more consolidation in Swiss banking..... 5
... Julius Baer CEO sees more consolidation in Swiss banking
BERNE Chief Executive Boris Collardi of Swiss private bank Julius Baer is seen on a huge screen as he addresses the annual shareholder meeting ...
- 14.01.2016 swissinfo.ch - Edition Digital:
European access concerns Swiss wealth managers..... 6
...The Swiss wealth management industry will find it difficult to operate on home turf unless these problems are solved, said bankers at a press conference in Bern on Thursday. Julius Bär bank chief executive ...
- 15.01.2016 Neue Zürcher Zeitung:
Der Franken-Schock trifft auch die Banken..... 8
...Das war eine Kernbotschaft bei der Jahrespressekonferenz der Verbände der Privatbanken (VSP) sowie der Vermögensverwaltungsbanken (VAV) am Donnerstag in Bern. Das Leiden begann schon mit einem rechnerischen ...
- 14.01.2016 Reuters:
Schweizer Privatbanken erwarten Übernahmewelle..... 9
...Die Schweizer Privatbanken und Vermögensverwalter erwarten für die kommenden Jahre weitere Übernahmen auf dem Heimatmarkt. Nachdem ein Großteil der Institute die US-Verfahren wegen Beihilfe zur Steuerhinterziehung...
- 14.01.2016 awp Finanznachrichten:
Privatbanken von Frankenstärke betroffen - Zurückhaltung zu Matter-Initiative..... 10
...Dazu komme der Effekt der Negativzinsen, von dem "etliche Privatbanken" betroffen sind. Diesen Effekt wollte Collardi allerdings nicht beziffern. Der Betroffenheitsgrad hänge stark vom "Geschäftsmodell,...

14.01.2016	finanzen.ch - Edition Digital: Privatbanken trifft Frankenstärke empfindlich.....	11
	...Denn die Mehrheit der Private Banking-Kunden wohnt im Ausland. Das Private Banking weise schliesslich alle Merkmale einer "klassischen Exportindustrie" auf, sagte der Präsident der Vereinigung Schweizerischer ...	
15.01.2016	Handelsblatt: Edle Geldhäuser plädieren für Europa.....	12
	...Im Geschäft der Vermögensverwaltung für vermögende Privatkunden - also dem Private Banking - verwalten Schweizer Banken insgesamt 3,1 Billionen Franken. Zwei Drittel - also rund zwei Billionen Franken ...	
14.01.2016	cash (CH): Privatbanken erwarten Übernahmewelle.....	13
	...Privatbanken erwarten Übernahmewelle Julius-Bär-CEO Boris Collardi. Bild: Bloomberg 14.01.2016 14:08 Die Schweizer Privatbanken und Vermögensverwalter erwarten für die kommenden Jahre weitere Übernahmen ...	
15.01.2016	Moneycab: Privatbanken von Frankenstärke betroffen.....	14
	...Dazu komme der Effekt der Negativzinsen, von dem "etliche Privatbanken" betroffen sind. Diesen Effekt wollte Collardi allerdings nicht beziffern. Der Betroffenheitsgrad hänge stark vom "Geschäftsmodell,...	
15.01.2016	finews.ch: Matter-Initiative: Wie war das nochmal, Herr Mirabaud?.....	16
	...Januar 2016 14:25 Die Schweizer Privatbanken beziehen eine neue Position gegenüber der umstrittenen «Matter-Initiative». Das erstaunt. Patrick Odier dürfte sich ob der Neuigkeit wohl kräftig ärgern....	
15.01.2016	Le Temps: Le secteur de la banque privée souffre d'isolement, selon ses faitières.....	17
	...Ce sujet était à l'ordre du jour mais n'a pas été abordé directement par Boris Collardi, président de l'Association de banques suisses de gestion (ABG) et patron du groupe Julius Baer. Il s'est contenté ...	
15.01.2016	L'AGEFI: La délocalisation menace la banque privée.....	18
	...Selon le président de l'association dédiée Boris Collardi. Les banquiers privés sont durement touchés par l'appréciation du franc depuis la levée du taux plancher EUR/CHF, il y a un an. Leur association ...	
15.01.2016	L'AGEFI: ABPS: conférence secret bancaire en Suisse.....	19
	...ABPS: conférence secret bancaire en Suisse Yves Mirabaud, président de l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) et Associé Senior de Mirabaud SCA, à Genève, estime que «l'impôt anticipé devrait...	

15.01.2016	L'AGEFI: Le soulagement n'est que passer.....	20
	ÉDITORIAL SÉBASTIEN RUCHE Le soulagement n'est que passer Il y a une année, stupeur et tremblement avaient marqué la conférence annuelle des associations des banques de gestion, cinq jours après la...	
15.01.2016	La Liberté: Une compétitivité à préserver.....	21
	...«Nous sommes une branche exportatrice», ont souligné Yves Mirabaud, président de l'Association de banques privées suisses et son homologue de l'Association des banques suisses de gestion, Boris Collardi...	
15.01.2016	Tribune de Genève: Le franc fort inquiète les banques privées suisses.....	23
	... celle des entreprises traditionnelles, actives dans l'industrie des machines, l'horlogerie ou le tourisme», indique le Vaudois Boris Collardi, président de l'ABG et du directoire de Julius Bir & Co AG...	
14.01.2016	AWP Informations financières: Les banquiers privés souffrent du franc fort, risque de délocalisation.....	24
	... "Un processus de délocalisation risque de s'amorcer de manière insidieuse", a averti jeudi Boris Collardi, président de l'Association suisse des banquiers privés (ASBP), lors d'une conférence de presse ...	
14.01.2016	romandie.com: Les banquiers privés souffrent du franc fort, risque de délocalisation.....	25
	... "Un processus de délocalisation risque de s'amorcer de manière insidieuse", a averti jeudi Boris Collardi, président de l'Association suisse des banquiers privés (ASBP), lors d'une conférence de presse ...	
14.01.2016	ATS Agence Télégraphique Suisse: Banques - Les banquiers privés veulent un meilleur accès au marché.....	27
	... l'industrie des machines, l'horlogerie ou le tourisme", a souligné jeudi devant les médias Boris Collardi, président de l'Association de banques suisses de gestion (ABG) et directeur général de Julius Baer...	
14.01.2016	Journal du Jura: Les banquiers privés veulent un meilleur accès au marché.....	29
	... l'industrie des machines, l'horlogerie ou le tourisme", a souligné jeudi devant les médias Boris Collardi, président de l'Association de banques suisses de gestion (ABG) et directeur général de Julius Baer...	
14.01.2016	20min.ch: Volonté d'un meilleur accès au marché.....	30
	... l'industrie des machines, l'horlogerie ou le tourisme», a souligné jeudi devant les médias Boris Collardi, président de l'Association de banques suisses de gestion (ABG) et directeur général de Julius Baer...	

- 14.01.2016 swissinfo.ch:
Les banquiers privés veulent un meilleur accès au marché..... 32
 ... l'industrie des machines, l'horlogerie ou le tourisme", a souligné jeudi devant les médias Boris Collardi, président de l'Association de banques suisses de gestion (ABG) et directeur général de Julius Baer...
- 14.01.2016 Agence France Presse:
Suisse/gestion de fortune : les banques veulent un accès au marché dans l'UE 34
 ... gérant 1.600 milliards de francs suisses (1.596 milliards de dollars) et employant 20.000 personnes, a déclaré Boris Collardi, président de l'ABG et par ailleurs directeur général de la banque Julius Baer....
- 14.01.2016 Le Revenu:
Gestion de fortune : les banques suisses veulent un accès au marché dans l'UE..... 35
 ... gérant 1.600 milliards de francs suisses (1.596 milliards de dollars) et employant 20.000 personnes, a déclaré Boris Collardi, président de l'ABG et par ailleurs directeur général de la banque Julius Baer....
- 15.01.2016 Corriere del Ticino:
ABPS "Il superfranco ci sta penalizzando" 37
 ...'orologeria e del turismo», ha sottolineato ieri in una conferenza stampa a Berna Boris Collardi presidente dell'Associazione di banche svizzere di gestione patrimoniale ed istituzionale e GEO di Julius ...



Deals | Thu Jan 14, 2016 2:01pm GMT

Related: [Deals](#)

Julius Baer CEO sees more consolidation in Swiss banking

BERNE



Chief Executive Boris Collardi of Swiss private bank Julius Baer is seen on a huge screen as he addresses the annual shareholder meeting in Zurich April 15, 2015.
REUTERS/ARND WIEGMANN

There will be further consolidation in Switzerland's banking industry now that most banks have reached settlements with U.S. authorities over alleged tax evasion by some clients, Julius Baer Chief Executive Boris Collardi said on Thursday.

Union Bancaire Privee became the 76th Swiss bank to reach an agreement with the U.S. Department of Justice last week, agreeing to pay more than \$187 million to avoid possible prosecution for helping Americans evade taxes.

Baer CEO Collardi estimated that around 80 percent of banks in this program, launched in 2013, had now resolved their cases and this would prompt further consolidation.

"We cannot rule out that one or another institution would like to merge with another," Collardi, speaking in his capacity as president of the Association of Swiss Asset and Wealth Management Banks, told a news conference.

"We will see further consolidation in the finance sector, that is quite clear."

[Brazil](#)'s embattled Grupo BTG Pactual SA has put its BSI private bank on the market, while Vontobel has said it was not for sale after the patriarch of the family that controls it died this month.

Smaller Swiss private banks, which for years benefited from clients bringing money to Switzerland to take advantage of the country's bank secrecy rules, are struggling under a global clampdown on tax evasion and increasing regulatory costs.

This has put pressure on banks to sell up or close down but looming fines from the U.S. tax program have prompted some potential buyers to stay on the sidelines.

Consultancy KPMG last year predicted the number of Swiss private banks would fall to fewer than 100 in the next three years from around 130 now.

(Reporting by [Joshua Franklin](#) and Angelika Gruber; Editing by [Mark Potter](#))

European access concerns Swiss wealth managers

By Matthew Allen

Swiss private banks and wealth managers are worried about Switzerland's ongoing issues with the European Union. More specifically, they are concerned about continued access to highly skilled workers and to customers in the EU zone.

By Matthew Allen

Relations between Switzerland and the EU have been troubled ever since a Swiss referendum was passed in 2014 calling on the government to restrict the number of EU workers crossing the border. In addition, Swiss lawmakers are grappling with a tangle of financial regulations that need updating to meet new EU standards.

The Swiss wealth management industry will find it difficult to operate on home turf unless these problems are solved, said bankers at a press conference in Bern on Thursday.

Julius Bär bank chief executive Boris Collardi, representing the Association of Swiss Asset and Wealth Management Banks, said that the industry had already been hit by the Swiss National Bank's (SNB) decision to end its defence of the franc last January.

Members of the lobby group (which does not include UBS or Credit Suisse) saw CHF1.5 billion (\$1.49 billion) wiped off gross income as a result of the SNB's U-turn. Millions more have been lost as a result of negative interest rates.

Failure to retain regulatory access to EU customers would have "fatal consequences for our sector", Collardi warned. Unless Switzerland conforms its financial laws to meet new EU standards, Swiss banks would be forced to set up offices in EU countries – a move that could be too costly for smaller players.

The issue has been complicated by the 2014 referendum vote on foreign workers. Besides disrupting Swiss-EU relations, a failure to find a solution to the current impasse could weaken the ability of Swiss banks to operate by denying them access to overseas talent. Some 16% of the private banking workforce currently comes from the EU, Collardi said.

Tax dodgers

The Association of Private Banks in Switzerland (ABPS), which co-hosted the annual press conference, turned its attention to domestic uncertainties. Switzerland has agreed to automatically share tax information with other countries in future, but domestic banking secrecy is still being defended at home.

The so-called Matter initiative will eventually give voters the final say on whether banks also automatically pass on the data of domestic clients to the Swiss tax office.

The Swiss Bankers Association (SBA), which represents domestic retail banking players and the large universal banks, has already come out against the initiative. The SBA is concerned that having one rule for foreign clients and another for domestic customers will prove too complex and costly for its members.

But the ABPS, whose members deal predominantly with offshore assets, has taken a neutral line on the subject. "This is a philosophical question about the relationship between the Swiss people and the state," ABPS President Yves Mirabaud told swissinfo.ch. "It is for the people to decide, not banks."

Many private banks will at least be relieved to have settled legal differences with the United States over tax evasion issues. By January 6, some 76 Swiss banks had paid collective fines of more than \$1.2 billion to avoid criminal prosecution in the US.

The amount paid out in penalties has struck some observers as being lower than expected. But Mirabaud said the banking sector was merely relieved that “we have something else to talk about”.

“It has been extremely difficult to work out how the size of penalties have been calculated – there has been no transparency from the US,” he told swissinfo.ch. “I think they have been smart enough not to make the amounts so high that banks end up bankrupt and unable to pay.”

One bank which did not survive the US tax evasion probe last year was Hottinger & Cie, established in 1786. The family-owned private bank went into administration in October.



Regulatory access to EU clients is vital,
finds Julius Bär's Boris Collardi.

(Keystone)



Author: HANSUELI SCHÖCHLI

Circulation	110'854	copies
Reach	274'000	
Frequency	6 per week	
Area	21'202	mm ²
AVE	3'100	CHF

Der Franken-Schock trifft auch die Banken

Jahresbilanz der Schweizer Vermögensverwaltungsinstitute

Das Frankenhoch hat die Vermögensverwaltungserträge 2015 laut Branchenvertretern um 5 bis 6 Prozent gedrückt. Bei der Bankgeheimnisinitiative will der Privatbankenverband im Gegensatz zur Bankiervereinigung neutral bleiben.

HANSUELI SCHÖCHLI

Nicht nur die Industrie leidet unter dem Frankenhoch – die Banken leiden mit. Das war eine Kernbotschaft bei der Jahrespressekonferenz der Verbände der Privatbanken (VSP) sowie der Vermögensverwaltungsbanken (VAV) am Donnerstag in Bern. Das Leiden begann schon mit einem rechnerischen Effekt. Weil etwa 85% der in der Schweiz verwalteten Privatkundenvermögen in Fremdwährungen liegen, sank 2015 mit der Verbilligung der Fremdwährungen der in Franken gerechnete Bestand an Kundenvermögen. Dies drückte auf die Bankenerträge aus der Vermögensverwaltung. Wegen dieses Effekts seien die Vermögensverwaltungserträge 2015 um 5,6% tiefer ausgefallen, als sie es sonst wären, sagte Boris Collardi, Chef der Bank Julius Bär und Präsident des VAV. Diese Rechnung berücksichtige die Negativzinsen und allfällige indirekte Wirkungen des Frankenhochs noch nicht.

Auf das Geschäft der Branche drückt auch das nahende Ende des steuerlichen Bankgeheimnisses. Vor 10 bis 15 Jahren hatten Privatbankiers ein solches Szenario noch als «Katastrophe» bezeichnet. Ganz so schlimm wie einst befürchtet scheint es nun nicht gekommen zu sein. Branchenvertreter nennen im Gespräch vor allem drei Gründe: Das steuerliche Bankgeheimnis falle auch an Konkurrenzstandorten (obwohl dies für die USA noch nicht so sicher ist), die

Schweiz sei wegen ihrer Stabilität und aus Gründen der Diversifikation besonders für die sehr vermögenden Kunden nach wie vor attraktiv, und die Krise im Euro-Raum habe zusätzliche Gelder in die Schweiz fliessen lassen.

Vertreter diverser Institute betonen, dass die bis anhin undeklarierten Kundengelder aus den wichtigen westeuropäischen Ländern nun grossmehrheitlich offengelegt seien. Der Anteil der in der Schweiz verbliebenen Gelder dürfte laut groben Schätzungen von Beobachtern je nach Herkunftsland bei etwas über der Hälfte bis gut 80% liegen. Diverse Bankiers sagten, dass sie auch bei Kundengeldern aus aussereuropäischen Regionen wie Lateinamerika oder Asien die Offenlegung anstrebten. Dabei wolle man neue undeklarierte Gelder auch aus solchen Regionen nicht mehr annehmen, und in den nächsten Jahren würden auch die Altgelder schrittweise bereinigt.

Mit politischen Forderungen hielten sich die Privatbankiers und Vermögensverwaltungsinstitute zurück. Im Zentrum stand der Wunsch nach ungehindertem Marktzugang in den wichtigsten Auslandsmärkten vor allem in der EU, doch das hängt weniger von der Schweiz als von den Partnerstaaten ab.

Einen Eiertanz vollziehen die Privatbankiers in Sachen Bankgeheimnisinitiative («Matter-Initiative»). Die Bankiervereinigung hatte sich offiziell gegen die Initiative ausgesprochen, weil sie für den Fall eines Volks-Ja grössere Haftungsrisiken befürchtet. Die Vereinigung der Privatbanken will dagegen auf eine Abstimmungsempfehlung verzichten. Manche Privatbankiers dürften einige Sympathien für die Vorlage hegen. Ihr Verband zog sich mit dem Hinweis aus der Affäre, dass es um eine «philosophische» Frage gehe, welche durch das Volk und nicht durch die Banken entschieden werden solle.



January 14, 2016

Schweizer Privatbanken erwarten Übernahmewelle

Bern, 14. Jan (Reuters) - Die Schweizer Privatbanken und Vermögensverwalter erwarten für die kommenden Jahre weitere Übernahmen auf dem Heimatmarkt. Nachdem ein Großteil der Institute die US-Verfahren wegen Beihilfe zur Steuerhinterziehung beigelegt habe, könnten sich die Banken nun wieder auf ihre Strategie konzentrieren, sagte der Präsident der Vermögensverwaltervereinigung VAV, Boris Collardi, am Donnerstag in Bern. "Wir werden eine weitere Konsolidierung in der Finanzbranche sehen - das ist ganz klar." Collardi ist zugleich Vorstandschef des Schweizer Vermögensverwalters Julius Bär. Zum Verkauf steht derzeit etwa die Schweizer Privatbank BSI, von der sich die in Turbulenzen geratene brasilianische Mutter BTG Pactual trennen will.

Der Steuerstreit hatte die Schweizer Privatbanken über die vergangenen Jahre beschäftigt. Doch mittlerweile haben viele Banken diese Altlasten bereinigt - teils im Gegenzug für saftige Geldstrafen.

Um im Wettlauf mit anderen Vermögensverwaltungszentren wie Hongkong oder Singapur nicht an Boden zu verlieren, benötigten die Schweizer Banken gute Rahmenbedingungen, sagte Collardi. Sorge bereite ihnen daher eine Beschränkung der Zuwanderung in die Schweiz. Ein Volksentscheid aus dem Jahr 2014 verpflichtet die Regierung in Bern, ab 2017 je nach den Bedürfnissen der Wirtschaft jährliche Höchstzahlen für die Einwanderung festzulegen. EU-Bürger könnten dann nicht mehr ohne Genehmigung in die Schweiz übersiedeln. Notfalls will die Schweiz diese Quoten auch ohne grünes Licht aus Brüssel festlegen.

"Ein Wegfall der Personenfreizügigkeit wäre nicht nur für den Wirtschaftsstandort allgemein, sondern auch für den Finanzplatz Schweiz im Besonderen verheerend", warnte Collardi. Die Finanzindustrie sei auf Arbeitskräfte aus dem Ausland angewiesen.

Privatbanken von Frankenstärke betroffen - Zurückhaltung zu Matter-Initiative

January 14, 2016

Bern (awp) - Die Auswirkungen des SNB-Entscheids zur Aufhebung des Euro-Mindestkurses machen auch den Schweizer Vermögensverwaltern zu schaffen. Das Private Banking weise schliesslich alle Merkmale einer "klassischen Exportindustrie" auf, sagte der Präsident der Vereinigung Schweizerischer Asset Manager und Vermögensverwalter VAV, Boris Collardi, am Donnerstag an einem Mediengespräch in Bern.

Die Kosten-Ertrags-Struktur der Branche sei "sehr ähnlich wie jene typischer Exporteure in der Maschinen-, Uhren- oder Tourismusindustrie", betonte der VAV-Präsident und CEO der Privatbank Julius Bär. Die Mehrheit der Private Banking-Kunden sei im Ausland ansässig und werde aus der Schweiz betreut. Die "schockartige Frankenaufwertung" nach dem SNB-Entscheid habe das Geschäft empfindlich getroffen: "Von Mitte Januar bis Ende 2015 konnte ein Kontraktionseffekt um rund 6% sowohl bei den verwalteten Vermögen als auch bei den damit verbundenen Bruttoerträgen beobachtet werden."

Dazu komme der Effekt der Negativzinsen, von dem "etliche Privatbanken" betroffen sind. Diesen Effekt wollte Collardi allerdings nicht beziffern. Der Betroffenheitsgrad hänge stark vom "Geschäftsmodell, vom Diversifikationsgrad der Kundendepots mit Fremdwährungen sowie vom Einsatzmass im Kreditgeschäft" ab.

ZUGANG ZUM EU-ABSATZMARKT

Die Vermögensverwaltungsbranche fordert laut den Ausführungen Collardis von der Politik nun vor allem einen ungehinderten Marktzugang zu den wichtigsten Absatzmärkten - vor allem zum wichtigsten Handelspartner EU. Insgesamt habe die Branche 2014 grenzüberschreitende Vermögen von rund 2,4 Bio CHF verwaltet - von diesen wiederum rund 40% aus Westeuropa. "Ein wirtschaftspolitischer Alleingang gegenüber der EU ist deshalb für die Schweiz keine Option."

Sorgen bereite nicht zuletzt die Umsetzung der Masseneinwanderungsinitiative - denn von einem Wegfall der Personenfreizügigkeit wäre die Branche "unmittelbar und massiv betroffen", so Collardi. "Starre Regeln beziehungsweise Kontingente sind sicherlich nicht der richtige Ansatz." Zudem solle der Volkswille so umgesetzt werden, dass er das bilaterale Beziehungsgeflecht mit der EU nicht gefährde.

Bei den Verhandlungen um den Marktzugang der Schweizer Finanzinstitute im Ausland seien zudem möglichst bilateral mit strategisch wichtigen EU-Ländern Abkommen zu schliessen, die einen gesonderten Marktzugang erlaubten. "Mit Deutschland war kürzlich ein Abschluss möglich." Bei der Schweizer Gesetzgebung wünsche sich die Branche eine Finanzregulierung möglichst äquivalent zu den Richtlinien der EU - unerwünscht sei allerdings ein weitergehender "Swiss Finish".

PLÄDOYER FÜR SCHWEIZER "STEUERAMNESTIE"

Bezüglich der Bankgeheimnis-Initiative des SVP-Nationalrats und Bankiers Thomas Matter geben sich die Vermögensverwalter neutral - dies im Gegensatz zur ablehnenden Haltung der Schweizerischen Bankiervereinigung (Swissbanking). Das Ergebnis der Matter-Initiative werde auf jeden Fall richtungsweisend für das Steuersystem sein, habe der Bundesrat doch die Reform der Verrechnungssteuer und des Steuerstrafrechts im Vorfeld der Abstimmung zurückgestellt, sagte der Präsident der Vereinigung der Schweizerischen Privatbanken (VSPB), Yves Mirabaud. "Unser Sektor wird mit beiden möglichen Ausgängen zurechtkommen."

Mirabaud sprach sich beim Übergang in eine "neue" und steuertransparentere Welt gleichzeitig für eine "Steueramnestie" in der Schweiz aus. Es sei gerechtfertigt, den Steuerzahlern "eine einfache und attraktive Möglichkeit zur Bereinigung ihrer Situation zu bieten, wie es unsere Nachbarländer getan haben", sagte der Genfer Bankier. So könnte etwa die Verjährungsfrist während eines bestimmten Zeitraums auf weniger als 10 Jahre verkürzt werden.

BRANCHENKONSOLIDIERUNG DÜRFTE WEITERGEHEN

Fortsetzen dürfte sich derweil die Konsolidierung in der Branche, nachdem rund 80% der Kategorie II-Banken den Steuerstreit mit den USA bereinigt hätten, sagte Collardi auf eine entsprechende Frage. Er betonte allerdings, dass sich zwar die Zahl der Privatbanken in den letzten Jahren vermindert habe, nicht aber die Summe der in der Schweiz verwalteten Vermögen - zudem sei die Zahl der Mitarbeitenden in der Branche stabil geblieben.

Privatbanken trifft Frankenstärke empfindlich

14.01.2016

Die Auswirkungen des SNB-Entscheids zur Aufhebung des Euro-Mindestkurses machen auch den Schweizer Vermögensverwaltern zu schaffen. Denn die Mehrheit der Private Banking-Kunden wohnt im Ausland.

Das Private Banking weise schliesslich alle Merkmale einer "klassischen Exportindustrie" auf, sagte der Präsident der Vereinigung Schweizerischer Asset Manager und Vermögensverwalter VAV, Boris Collardi, am Donnerstag an einem Mediengespräch in Bern.

Die Kosten-Ertrags-Struktur der Branche sei "sehr ähnlich wie jene typischer Exporteure in der Maschinen-, Uhren- oder Tourismusindustrie", betonte der VAV-Präsident und CEO der Privatbank Julius Bär. Die Mehrheit der Private Banking-Kunden sei im Ausland ansässig und werde aus der Schweiz betreut. Die "schockartige Frankenaufwertung" nach dem SNB-Entscheid habe das Geschäft empfindlich getroffen: "Von Mitte Januar bis Ende 2015 konnte ein Kontraktionseffekt um rund 6% sowohl bei den verwalteten Vermögen als auch bei den damit verbundenen Bruttoerträgen beobachtet werden."

Dazu komme der Effekt der Negativzinsen, von dem "etliche Privatbanken" betroffen sind. Diesen Effekt wollte Collardi allerdings nicht beziffern. Der Betroffenheitsgrad hänge stark vom "Geschäftsmodell, vom Diversifikationsgrad der Kundendepots mit Fremdwährungen sowie vom Einsatzmass im Kreditgeschäft" ab.

ZUGANG ZUM EU-ABSATZMARKT

Die Vermögensverwaltungsbranche fordert laut den Ausführung Collardis von der Politik nun vor allem einen ungehinderten Marktzugang zu den wichtigsten Absatzmärkten - vor allem zum wichtigsten Handelspartner EU. Insgesamt habe die Branche 2014 grenzüberschreitende Vermögen von rund 2,4 Bio CHF verwaltet - von diesen wiederum rund 40% aus Westeuropa. "Ein wirtschaftspolitischer Alleingang gegenüber der EU ist deshalb für die Schweiz keine Option."

Sorgen bereite nicht zuletzt die Umsetzung der Masseneinwanderungsinitiative - denn von einem Wegfall der Personenfreizügigkeit wäre die Branche "unmittelbar und massiv betroffen", so Collardi. "Starre Regeln beziehungsweise Kontingente sind sicherlich nicht der richtige Ansatz." Zudem solle der Volkswille so umgesetzt werden, dass er das bilaterale Beziehungsgeflecht mit der EU nicht gefährde.

Bei den Verhandlungen um den Marktzugang der Schweizer Finanzinstitute im Ausland seien zudem möglichst bilateral mit strategisch wichtigen EU-Ländern Abkommen zu schliessen, die einen gesonderten Marktzugang erlaubten. "Mit Deutschland war kürzlich ein Abschluss möglich." Bei der Schweizer Gesetzgebung wünsche sich die Branche eine Finanzregulierung möglichst äquivalent zu den Richtlinien der EU - unerwünscht sei allerdings ein weitergehender "Swiss Finish".

PLÄDOYER FÜR SCHWEIZER "STEUERAMNESTIE"

Bezüglich der Bankgeheimnis-Initiative des SVP-Nationalrats und Bankiers Thomas Matter geben sich die Vermögensverwalter neutral - dies im Gegensatz zur ablehnenden Haltung der Schweizerischen Bankiervereinigung (Swissbanking). Das Ergebnis der Matter-Initiative werde auf jeden Fall richtungweisend für das Steuersystem sein, habe der Bundesrat doch die Reform der Verrechnungssteuer und des Steuerstrafrechts im Vorfeld der Abstimmung zurückgestellt, sagte der Präsident der Vereinigung der Schweizerischen Privatbanken (VSPB), Yves Mirabaud. "Unser Sektor wird mit beiden möglichen Ausgängen zurechtkommen."

Mirabaud sprach sich beim Übergang in eine "neue" und steuertransparentere Welt gleichzeitig für eine "Steueramnestie" in der Schweiz aus. Es sei gerechtfertigt, den Steuerzahlern "eine einfache und attraktive Möglichkeit zur Bereinigung ihrer Situation zu bieten, wie es unsere Nachbarländer getan haben", sagte der Genfer Bankier. So könnte etwa die Verjährungsfrist während eines bestimmten Zeitraums auf weniger als 10 Jahre verkürzt werden.

BRANCHENKONSOLIDIERUNG DÜRFTE WEITERGEHEN

Fortsetzen dürfte sich derweil die Konsolidierung in der Branche, nachdem rund 80% der Kategorie II-Banken den Steuerstreit mit den USA bereinigt hätten, sagte Collardi auf eine entsprechende Frage. Er betonte allerdings, dass sich zwar die Zahl der Privatbanken in den letzten Jahren vermindert habe, nicht aber die Summe der in der Schweiz verwalteten Vermögen - zudem sei die Zahl der Mitarbeitenden in der Branche stabil geblieben. (awp)

Edle Geldhäuser plädieren für Europa

von: [Holger Alich](#)

Datum: 14.01.2016 16:16 Uhr

Volksentscheide stellten das Verhältnis zwischen der EU und der Schweiz oft auf die Probe. Die Banken des Landes schwiegen meistens. Das ändert sich nun. Denn die Geldhäuser bangen um ihre Kunden.

BernDiskretion ist eines der Leistungsversprechen der Schweizer Banken. Diese Verschwiegenheit mag im Bank-Geschäft von Vorteil sein. In der politischen Debatte ist sie eher hinderlich. Das räumt auch Boris Collardi ein. Der Chef von Julius Bär und Präsident der Vereinigung Schweizerischer Assetmanagement- und Vermögensverwaltungsbanken sorgt sich um das Verhältnis der [Schweiz](#) zur EU. Und räumt ein, dass die Banken aktiver dafür eintreten müssen. „Im Nachhinein gesehen hätten wir bei wichtigen Themen aktiver werden sollen, wir müssen von passiv auf umschalten“, sagte Collardi auf einer Pressekonferenz in Bern, die sein Verband mit der Vereinigung der Schweizerischen Privatbank organisiert hatte.

Collardi rechnete vor, wie wichtig für seine Branche das Geschäft mit Europa ist. Im Geschäft der Vermögensverwaltung für vermögende Privatkunden - also dem Private Banking - verwalten Schweizer Banken insgesamt 3,1 Billionen Franken. Zwei Drittel – also rund zwei Billionen Franken – stammen von Kunden aus dem Ausland. Und davon wiederum kommen 40 Prozent - also rund 800 Milliarden Franken - von Kunden aus Westeuropa.

Privatbanken erwarten Übernahmewelle

14.01.2016 14:08



Julius-Bär-CEO Boris Collardi.
Bild: Bloomberg

Die Schweizer Privatbanken und Vermögensverwalter erwarten für die kommenden Jahre weitere Übernahmen auf dem Heimatmarkt.

Nachdem ein Grossteil der Institute die US-Verfahren wegen Beihilfe zur Steuerhinterziehung beigelegt habe, könnten sich die Banken nun wieder auf ihre Strategie konzentrieren, sagte der Präsident der Vermögensverwaltervereinigung VAV, Boris Collardi, am Donnerstag in Bern. "Wir werden eine weitere Konsolidierung in der Finanzbranche sehen - das ist

ganz klar." Collardi ist zugleich Vorstandschef des Schweizer Vermögensverwalters [Julius Bär](#). Zum Verkauf steht derzeit etwa die Schweizer Privatbank BSI, von der sich die in Turbulenzen geratene brasilianische Mutter BTG Pactual trennen will.

Der Steuerstreit hatte die Schweizer Privatbanken über die vergangenen Jahre beschäftigt. Doch mittlerweile haben viele Banken diese Altlasten bereinigt - teils im Gegenzug für saftige Geldstrafen.

Collardi fordert gute Rahmenbedingungen

Um im Wettlauf mit anderen Vermögensverwaltungszentren wie Hongkong oder Singapur nicht an Boden zu verlieren, benötigten die Schweizer Banken gute Rahmenbedingungen, sagte Collardi. Sorge bereite ihnen daher eine Beschränkung der Zuwanderung in die Schweiz. Ein Volksentscheid aus dem Jahr 2014 verpflichtet die Regierung in Bern, ab 2017 je nach den Bedürfnissen der Wirtschaft jährliche Höchstzahlen für die Einwanderung festzulegen. EU-Bürger könnten dann nicht mehr ohne Genehmigung in die Schweiz übersiedeln. Notfalls will die Schweiz diese Quoten auch ohne grünes Licht aus Brüssel festlegen.

"Ein Wegfall der Personenfreizügigkeit wäre nicht nur für den Wirtschaftsstandort allgemein, sondern auch für den Finanzplatz Schweiz im Besonderen verheerend", warnte Collardi. Die Finanzindustrie sei auf Arbeitskräfte aus dem Ausland angewiesen.

(Reuters)

Privatbanken von Frankenstärke betroffen

Von moneycab - 14. Januar 2016 16:05



Boris Collardi, VAV-Präsident und CEO der Privatbank Julius Bär. (Bild: Julius Bär)

Bern – Die Auswirkungen des SNB-Entscheids zur Aufhebung des Euro-Mindestkurses machen auch den Schweizer Vermögensverwaltern zu schaffen. Das Private Banking weise schliesslich alle Merkmale einer “klassischen Exportindustrie” auf, sagte der Präsident der Vereinigung Schweizerischer Asset Manager und Vermögensverwalter VAV, Boris Collardi, am Donnerstag an einem Mediengespräch in Bern.

Die Kosten-Ertrags-Struktur der Branche sei “sehr ähnlich wie jene typischer Exporteure in der Maschinen-, Uhren- oder Tourismusindustrie”, betonte der VAV-Präsident und CEO der Privatbank Julius Bär. Die Mehrheit der Private Banking-Kunden sei im Ausland ansässig und werde aus der Schweiz betreut. Die “schockartige Frankenaufwertung” nach dem SNB-Entscheid habe das Geschäft empfindlich getroffen: “Von Mitte Januar bis Ende 2015 konnte ein Kontraktionseffekt um rund 6% sowohl bei den verwalteten Vermögen als auch bei den damit verbundenen Bruttoerträgen beobachtet werden.”

Dazu komme der Effekt der Negativzinsen, von dem “etliche Privatbanken” betroffen sind. Diesen Effekt wollte Collardi allerdings nicht beziffern. Der Betroffenheitsgrad hänge stark vom “Geschäftsmodell, vom Diversifikationsgrad der Kundendepots mit Fremdwährungen sowie vom Einsatzmass im Kreditgeschäft” ab.

Zugang zum EU-Absatzmarkt

Die Vermögensverwaltungsbranche fordert laut den Ausführungen Collardis von der Politik nun vor allem einen ungehinderten Marktzugang zu den wichtigsten Absatzmärkten – vor allem zum wichtigsten Handelspartner EU. Insgesamt habe die Branche 2014 grenzüberschreitende Vermögen von rund 2,4 Bio CHF verwaltet – von diesen wiederum rund 40% aus Westeuropa. “Ein wirtschaftspolitischer Alleingang gegenüber der EU ist deshalb für die Schweiz keine Option.”

Sorgen bereite nicht zuletzt die Umsetzung der Masseneinwanderungsinitiative – denn von einem Wegfall der Personenfreizügigkeit wäre die Branche “unmittelbar und massiv betroffen”, so Collardi. “Starre Regeln beziehungsweise Kontingente sind sicherlich nicht der richtige Ansatz.” Zudem solle der Volkswille so umgesetzt werden, dass er das bilaterale Beziehungsgeflecht mit der EU nicht gefährde.

Bei den Verhandlungen um den Marktzugang der Schweizer Finanzinstitute im Ausland seien zudem möglichst bilateral mit strategisch wichtigen EU-Ländern Abkommen zu schliessen, die einen gesonderten Marktzugang erlaubten. "Mit Deutschland war kürzlich ein Abschluss möglich." Bei der Schweizer Gesetzgebung wünsche sich die Branche eine Finanzregulierung möglichst äquivalent zu den Richtlinien der EU – unerwünscht sei allerdings ein weitergehender "Swiss Finish".

Plädoyer für Schweizer "Steueramnestie"

Bezüglich der Bankgeheimnis-Initiative des SVP-Nationalrats und Bankiers Thomas Matter geben sich die Vermögensverwalter neutral – dies im Gegensatz zur ablehnenden Haltung der Schweizerischen Bankiervereinigung (Swissbanking). Das Ergebnis der Matter-Initiative werde auf jeden Fall richtungsweisend für das Steuersystem sein, habe der Bundesrat doch die Reform der Verrechnungssteuer und des Steuerstrafrechts im Vorfeld der Abstimmung zurückgestellt, sagte der Präsident der Vereinigung der Schweizerischen Privatbanken (VSPB), Yves Mirabaud. "Unser Sektor wird mit beiden möglichen Ausgängen zurechtkommen."

Mirabaud sprach sich beim Übergang in eine "neue" und steuertransparentere Welt gleichzeitig für eine "Steueramnestie" in der Schweiz aus. Es sei gerechtfertigt, den Steuerzahlern "eine einfache und attraktive Möglichkeit zur Bereinigung ihrer Situation zu bieten, wie es unsere Nachbarländer getan haben", sagte der Genfer Bankier. So könnte etwa die Verjährungsfrist während eines bestimmten Zeitraums auf weniger als 10 Jahre verkürzt werden.

Branchenkonsolidierung dürfte weitergehen

Fortsetzen dürfte sich derweil die Konsolidierung in der Branche, nachdem rund 80% der Kategorie II-Banken den Steuerstreit mit den USA bereinigt hätten, sagte Collardi auf eine entsprechende Frage. Er betonte allerdings, dass sich zwar die Zahl der Privatbanken in den letzten Jahren vermindert habe, nicht aber die Summe der in der Schweiz verwalteten Vermögen – zudem sei die Zahl der Mitarbeitenden in der Branche stabil geblieben. (awp/mc/pg)

Matter-Initiative: Wie war das nochmal, Herr Mirabaud?

Donnerstag, 14. Januar 2016 14:25



Yves Mirabaud, Präsident ABPS

vom Banker **Thomas Matter** initiierte Volksbegehren zur Verankerung des Bankgeheimnisses in der Bundesverfassung dezidiert ab – und Odier ist SBVg-Präsident.

Die Schweizer Privatbanken beziehen eine neue Position gegenüber der umstrittenen «Matter-Initiative». Das erstaunt.

Patrick Odier dürfte sich ob der Neuigkeit wohl kräftig ärgern. Ausgerechnet die Vereinigung Schweizer Privatbanken (ABPS), der auch die von ihm als Teilhaber mitgeführte Genfer Lombard Odier angehört, sieht der Initiative «Ja zum Schutz der Privatsphäre» (Matter-Initiative) neuerdings gelassen entgegen.

Das bedeutet ein Ausscheren gegenüber der Position der Schweizerischen Bankenvereinigung (SBVg). Die lehnt das

«Wir kommen zurecht»

Wie die ABPS anlässlich ihrer Jahres-Medienkonferenz am Donnerstag durchblicken liess, teilt sie die grundsätzlich ablehnende Position des Dachverbands SBVg nicht. «Unser Sektor wird mit der Annahme wie mit der Ablehnung zurechtkommen», sagte ABPS-Präsident **Yves Mirabaud**. Der Schweizer Bürger müsse am Ende entscheiden.

Damit stellen sich die Privatbankiers zwar nicht hinter Matter. Dennoch kommt die indifferente Position gegenüber dessen Initiative einer Aufweichung der bisherigen Haltung gleich. Noch vor kurzem hatte Mirabaud höchstpersönlich gegenüber finews.ch betont, weder er noch sein Verband hegten Sympathien für die Matter-Initiative.

Anleihen von Steuern befreien

Nun sagt Mirabaud: Würde die Initiative abgelehnt, treibe der Bund wohl die Revision des Steuerstrafrechts voran. Die Möglichkeit eines Zugriffs der Behörden auf Bankdaten würde ausgeweitet – mit dem Endeffekt, dass jedes nicht deklarierte Konto aufgedeckt werden könnte. Zudem wäre wohl eine vollständige Abschaffung der Verrechnungssteuer auf Obligationen möglich.

Bei Annahme des Volksbegehrens hingegen würde wohl einer erhöhten Sicherungssteuer eingeführt werden, erklärte der ABPS-Präsident am Donnerstag. Allerdings würde sich die Vereinigung dann dafür stark machen, dass diese nur bei Schweizer Kunden erhoben wird – und ausländische Kunden steuerbefreit würden. Mirabaud erhofft sich davon etwa eine Stimulierung des Schweizer Anleihenmarktes, wovon die Mitglied-Institute unmittelbar profitieren würden.

Am Ende, sagt Mirabaud, können die Banken entweder den Behörden mehr Informationen liefern oder aber bei den Kunden eine Sicherungs-Steuer eintreiben. Beides sei machbar – vorausgesetzt, dass die Behörden entscheiden, bei welchen Kunden welche Massnahmen zu ergreifen seien. Die Banken könnten dies nicht selber stemmen, so der ABPS-Präsident.

Zünglein an der Waage

Mirabauds Argumentation lässt einen Blick dessen erhaschen, was die Privatbanken in der Diskussion ums Bankgeheimnis wohl bewegt: Da sie vor allem ausländische Kunden bedienen, stellt die Bereitstellung von Informationen über die Schweizer Kundschaft sie vor weniger grosse Herausforderungen als andere Institute. Gleichzeitig wäre mit der möglichen Befreiung des Schweizer Anleihenmarktes von Steuern für sie als Vermögensverwalter viel zu gewinnen.

Man darf gespannt sein, was die Positionierung der Privatbanken im Tauziehen ums Bankgeheimnis bewirken wird – oft genug spielten jene Institute in Finanzplatz-Debatten das Zünglein an der Waage.



Author: WILLY BODER

Circulation 36'802 copies
 Reach 102'000
 Frequency 6 per week
 Area 26'012 mm²
 AVE 2'700 CHF

Le secteur de la banque privée souffre d'isolement, selon ses faîtières

FINANCE Le franc fort a conduit à une baisse des recettes sur la gestion de fortune. Les établissements financiers demandent un meilleur accès au marché européen

WILLY BODER, BERNE

Les banquiers privés réunis au sein de deux organisations (l'Association de banques privées suisses et celle de banques suisses de gestion), donnent de la voix. Au cours d'une conférence de presse, jeudi à Berne, ils se sont plaints de souffrir du franc fort, au même titre que l'industrie d'exportation, et demandent aux instances politiques d'améliorer les conditions-cadres, tout particulièrement l'accès au marché européen.

La question des restrictions de l'immigration liées à la mise en œuvre de l'initiative de l'UDC approuvée par le peuple en février 2014 est aussi une source de préoccupation de la place financière. Les banquiers privés estiment que le potentiel de main-d'œuvre indigène est pratiquement épuisé alors que, depuis 2011, la proportion d'étrangers travaillant dans les banques suisses a reculé de 3%.

Ce sujet était à l'ordre du jour mais n'a pas été abordé directement par Boris Collardi, président de l'Association de banques suisses de gestion (ABG) et patron du groupe Julius Baer. Il s'est contenté de rappeler le poids des banques privées helvétiques dans la gestion de fortune européenne, soit 960 milliards de francs sur un total 3 080 milliards sous gestion.

La Suisse détient toujours la part la plus importante sur le marché mondial de la gestion de fortune transfrontalière, soit 25% sur un volume estimé à plus de 10000 milliards de francs. Mais cette part,

qui était encore de 27% en 2011, diminue, grignotée par des places concurrentes comme Hongkong et Singapour (16% contre 13% en 2011), ou les îles anglo-normandes (13%).

«La décision de la Banque nationale suisse (BNS), il y a un an, de lever le taux plancher a été un choc. Nous avons tous dû revoir nos budgets», se rappelle Yves Mirabaud, président de l'Association de banques privées suisses.

Le choc du franc fort

Les coûts de la gestion offshore étant en francs suisses et la majorité des recettes en monnaie étrangère, les banquiers privés ont subi de plein fouet, comme l'industrie d'exportation ou le tourisme, les effets du renchérissement du franc suite à la décision de la BNS, constate Boris Collardi. La baisse des actifs sous gestion, de 6%, s'est accompagnée d'une réduction de 5,6%, à 25 milliards de francs, du produit brut.

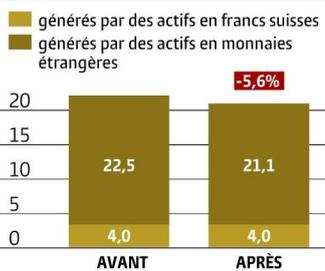
L'effet de la levée du taux plancher sur les coûts s'apparente, selon le président de l'ABG, à celui subi dans l'horlogerie par Swatch par exemple. Dans la banque privée, en moyenne, 55% des coûts, mais 15% des recettes seulement,

sont en francs suisses. La mise en place des intérêts négatifs occasionne en outre un préjudice de «plusieurs centaines de millions de francs», selon le patron de Julius Baer. Yves Mirabaud soupire en relevant que la mesure touche les banques de manière très inégale, mais que la BNS, après des discussions avec la branche, n'entend pas modifier le système.

Confrontés au durcissement des affaires et à la pression sur les marges bénéficiaires, les banquiers privés demandent une amélioration de l'accès au marché européen. «Nous ne pouvons plus nous contenter d'attendre le client étranger. Notre offre doit se faire sur une base active», relève Boris Collardi. Cela implique le démarchage direct à l'étranger depuis la Suisse, ce qui n'est pas possible dans de nombreux pays de l'Union européenne (UE). Un accord a été signé avec l'Allemagne et des discussions sont en cours avec les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie. «Un accord global sur les services financiers avec l'Union européenne serait souhaitable, mais n'est pas réalisable à court terme», regrette le patron de Julius Baer. ■

L'IMPACT DE LA FIN DU TAUX PLANCHER

Produit brut, en milliards de francs



Source: Julius Baer



La délocalisation menace la banque privée

ASBP. Le secteur est exposé à la crise du franc au même titre que l'horlogerie ou les machines. Selon le président de l'association dédiée Boris Collardi.

Les banquiers privés sont durement touchés par l'appréciation du franc depuis la levée du taux plancher EUR/CHF, il y a un an. Leur association faïtière appelle de ses vœux une amélioration des conditions-cadre, afin d'éviter une externalisation des services à l'étranger. «Un processus de délocalisation risque de s'amorcer de manière insidieuse», a averti hier Boris Collardi, président de l'Association suisse des banquiers privés (ASBP), lors d'une conférence de presse à Berne.

Pour M. Collardi, l'activité de banque privée constitue une industrie exportatrice au même titre que les machines, l'horlogerie ou le tourisme. «La majorité de nos clients réside à l'étranger et nous en assurons le suivi depuis la Suisse où nous produisons l'essentiel de nos prestations», a souligné le directeur général (CEO) de Julius Baer.

Les banques privées souffrent d'un déséquilibre monétaire entre leurs coûts, qui sont majoritairement en francs, et leurs recettes essentiellement en devises étrangères. En moyenne, 55% des dépenses sont libellées dans la

monnaie suisse, contre 15% seulement des recettes. Il en résulte un déséquilibre de 40%, à en croire les chiffres fournis par l'association. Ces valeurs sont très proches de celles du groupe horloger Swatch.

L'abandon du taux plancher EUR/CHF et l'appréciation consécutive de la devise suisse a causé un recul de 5,6% du produit du secteur suisse de banque privée, à 25 milliards de francs, affirme l'ASBP. Questionné sur le coût des taux négatifs - autre décision de la Banque nationale suisse (BNS) prise le 15 janvier 2015 - M. Collardi a avancé une ancienne estimation qui faisait état «d'une ou deux centaines de millions de francs».

Pour Yves Mirabaud, président de l'Association Suisse des banques de gestion (ABG), co-organisatrice de la conférence de presse, les discussions à ce sujet avec la banque centrale laissent à désirer. «Nous avons une vision de la réalité différente avec la BNS», a-t-il déploré.

Afin d'éviter une délocalisation de certains services, la faïtière demande un accès garanti aux mar-

chés étrangers, des règles identiques pour tous les concurrents et l'abolition de toute réglementation qui désavantagerait la place financière suisse.

Boris Collardi a mis un accent particulier sur l'Europe, dans un contexte d'incertitude liée à la mise en oeuvre de l'initiative dite «contre l'immigration de masse». «Plus de 40% des patrimoines faisant l'objet d'une gestion transfrontalière proviennent d'Europe de l'Ouest», a rappelé le patron de banque. La plupart du personnel engagé à l'étranger est issu des pays de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Le président de l'ASBP a défini trois solutions susceptibles de garantir l'accès au marché, c'est-à-dire des accords bilatéraux avec les pays concernés, un accord global ou une législation compatible avec les directives de l'UE. Boris Collardi n'a pas émis de préférence, mais a précisé qu'un éventuel accord global s'inscrira inévitablement dans une «perspective à long terme».

Les banquiers privés et gestion-

naires de fortune ne souhaitent pas que l'échange automatique de renseignements (EAR) soit appliqué à l'intérieur des frontières helvétiques. «Chaque pays reste libre de lutter contre les infractions fiscales comme il l'entend», a déclaré M. Mirabaud.

L'associé-gérant du groupe Mirabaud a évoqué l'initiative «Oui à la protection de la sphère privée». Cette dernière prévoit d'inscrire dans la Constitution la pratique actuelle du secret bancaire, qui ne permet pas aux autorités fiscales d'obtenir des informations sur les clients sauf en cas de soustraction continue de montants importants d'impôts.

Le Conseil fédéral souhaite pour sa part, prendre le contrepied, en faisant de cette exception la règle, a expliqué M. Mirabaud. «En cas d'acceptation de l'initiative, l'administration voudra sans doute augmenter les exigences appliquées aux banques». Ces dernières devraient donc veiller au respect des obligations de contributables, par le biais d'un impôt anticipé. ■



Circulation 9'510 copies
Reach 14'000
Frequency 5 per week
Area 7'227 mm²
AVE 800 CHF

ABPS: conférence secret bancaire en Suisse

Yves Mirabaud, président de l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) et Associé Senior de Mirabaud SCA, à Genève, estime que «l'impôt anticipé devrait être réformé pour ne plus s'appliquer aux clients étrangers, au moins pour ce qui est des obligations.» Dans un exposé publié hier et consacré à la portée du secret bancaire pour les clients résidents en Suisse, le président de l'ABPS a précisé que si, pour les clients suisses, les règles du jeu sont modifiées, au point que les revenus non déclarés deviennent connus ou imposés à la source, «une possibilité de régularisation simplifiée devrait être introduite». Lors de sa conférence de presse commune avec l'Association de Banques Suisses de Gestion à Berne, l'ABPS a abordé un thème jugé «lourd de conséquences» pour son secteur. Rappelant que la question de la portée du secret bancaire se pose désormais aussi pour les clients suisses et que les citoyens donneront une direction de principe à ce sujet lors d'une prochaine votation sur une initiative populaire. «Quelle qu'en soit l'issue, les banques privées souhaitent que le système fiscal reste cohérent», précise l'ABPS dans un communiqué. Yves Mirabaud a également défendu le passage de la Suisse à l'échange automatique de renseignements fiscaux vis-à-vis des pays étrangers. Soulignant, entre autres, l'importance de l'Union européenne pour la Suisse.



ÉDITORIAL SÉBASTIEN RUCHE

Le soulagement n'est que passager

Il y a une année, stupeur et tremblement avaient marqué la conférence annuelle des associations des banques de gestion, cinq jours après la levée du taux plancher contre l'euro. L'édition 2016 de leur point de presse s'est tenue hier dans un relatif soulagement d'avoir traversé l'année 2015 sans trop de dégâts (*lire page 4*). Mais aussi avec deux mauvaises nouvelles: le véritable effet du franc fort se fera ressentir cette année, et les grands chantiers décisifs pour l'avenir de la place financière n'ont pas avancé. C'est un événement totalement inattendu qui a évité la catastrophe l'an der-

nier. Juste après la suppression du taux plancher et l'instauration des taux négatifs, les clients des banques de gestion se sont montrés très actifs. Probablement encouragés par leurs conseillers à rééquilibrer leurs portefeuilles. Cette forte progression des volumes de transaction explique que l'exercice 2015 a été relativement solide, même si ce regain d'activité s'est calmé au 2^e semestre. Le produit brut bancaire n'a baissé «que» de 5,6% dans la gestion privée l'an dernier (soit 1,5 milliard de francs de revenus évaporés tout de même).

Hier, les dirigeants des banques de ges-

tion ont donné l'impression qu'ils pouvaient vivre avec ça. Mais pas avec une situation qui se dégraderait encore. Or la réaction exceptionnelle des clients post-15 janvier ne se répétera pas cette année. L'état des marchés depuis le début de l'année découragerait même les clients les mieux disposés. Les véritables dégâts du franc fort apparaîtront donc cette année. Surtout que le secteur ne pourra pas les compenser avec une amélioration des conditions cadres domestiques ou internationales.

En Suisse, la votation sur l'initiative Matter pour la protection de la sphère privée –

les banques privées ne sont ni pour ni contre – risque d'augmenter la charge de travail des établissements. Sur le plan international, la volonté d'obtenir l'accès aux marchés en échange de l'échange automatique se heurte à la réalité des négociations. On a ainsi concédé l'échange automatique avec l'Australie en ne recevant qu'un modeste engagement à aborder un jour l'accès au marché. Bien sûr, ce n'est pas un pays incontournable, mais de bonnes nouvelles seraient bienvenues, pour changer. ■



Author: RACHEL RICHTERICH

Circulation 39'351 copies
Reach 100'000
Frequency 6 per week
Area 62'212 mm²
AVE 2'300 CHF

Une compétitivité à préserver

BANQUES PRIVÉES • *La branche de la gestion de fortune, qui revendique son statut d'exportatrice, réclame un accès sans entraves aux marchés. En particulier l'Europe.*

RACHEL RICHTERICH

Franc fort, risques de délocalisations, craintes d'une détérioration des relations avec l'Europe et accès au marché restreint. C'est un discours aux accents industriels qu'ont tenu devant la presse hier à Berne les représentants des gestionnaires de fortune. «Nous sommes une branche exportatrice», ont souligné Yves Mirabaud, président de l'Association de banques privées suisses et son homologue de l'Association des banques suisses de gestion, Boris Collardi. Ce dernier, qui est également directeur général de l'établissement zurichois Julius Baer, revient sur les difficultés rencontrées par le secteur et les défis à relever pour les surmonter.

Vous présentez la banque privée comme une industrie d'exportation, soumise aux mêmes difficultés que d'autres secteurs tournés vers le commerce extérieur.

A commencer par le franc fort.

Comment cet impact se traduit-il?

Boris Collardi: Nous avons une structure de coûts semblable à celle des entreprises exportatrices traditionnelles: la majorité de nos clients résident à l'étranger, alors que plus de la moitié de nos coûts sont facturés en Suisse. Depuis l'abandon du taux plancher il y a tout juste un an, le franc fort a eu un effet de contraction de 5,6% du produit brut, soit 1,5 milliard de francs. Sur cette base, celui-ci atteindrait aujourd'hui 25 milliards. Nous n'avons en revanche pas chiffré l'impact des taux négatifs. Ce qui est certain, c'est qu'ils ont entraîné une érosion des marges. On parle de plusieurs millions.

«Les taux négatifs ont entraîné une forte érosion des marges»

Dans ce contexte, vous évoquez des risques de délocalisations. Julius Baer, que vous dirigez, a d'ailleurs repris à la mi-décembre la Commerzbank International SA Luxembourg pour 68 millions d'euros, un rachat que vous avez présenté comme stratégique pour gagner en flexibilité dans vos affaires européennes. Faut-il s'attendre à une vague de départs vers le Grand-Duché, ou ailleurs en Europe?

Déplacer des activités dans un autre pays coûte cher. En termes d'infrastructures, de recrutement, au niveau administratif et informatique aussi. Seuls quelques établissements, qui ont atteint une certaine taille critique, peuvent se le permettre. Par ailleurs, nous sommes attachés à la Suisse, mon collègue Yves Mirabaud évoquait un peu plus tôt un certain patriotisme. C'est un facteur. Et puis, la Suisse est aussi gage d'un savoir-faire, de compétences. Nos clients y tiennent, tout comme ils souhaitent pouvoir diversifier leur portefeuille avec des actifs en francs, ce que ne permet pas une filiale à l'étranger.

Mais une amélioration des conditions-cadres est aujourd'hui nécessaire pour continuer de produire en Suisse. Nous avons besoin d'un accès au marché européen, qui représente plus de 40% de nos affaires à l'étranger, gérées depuis la Suisse.

Quel est votre plan d'action?

Il nous faut améliorer l'accès au marché sur une base bilatérale, à l'instar du traité conclu récemment avec l'Allemagne, partenaire stratégique au sein de l'UE. Tout comme le sont le Royaume-Uni, l'Italie et la France.

Par ailleurs, les réglementations suisses doivent correspondre aux standards internationaux, sans que nos autorités n'y ajoutent un «swiss finish». Ne pas être plus strict ou plus sévère que demandé. Enfin, il nous faut songer à la possibilité de mettre sur pied un accord global sur les services financiers.

Comptez-vous aussi partir défendre vos intérêts à Bruxelles?

L'époque où le banquier suisse attendait tranquillement assis à son bureau, à Genève ou à Zurich, que les clients viennent à lui est révolue. Ce n'est pas un hasard si, aujourd'hui, nous tenons notre conférence de presse annuelle à Berne, là où se trouvent le parlement, le Conseil fédéral et autres décideurs.

Nous y bénéficions aujourd'hui d'une forte position pour faire entendre notre voix. Et en parallèle, nous développons depuis quelque temps une meilleure présence à Bruxelles. Nous en aurons besoin pour rester compétitifs. Nos concurrents gagnent du terrain. Nous devons nous montrer proactifs. |



Author: RACHEL RICHTERICH

Circulation	39'351	copies
Reach	100'000	
Frequency	6 per week	
Area	62'212	mm ²
AVE	2'300	CHF



Boris Collardi (au centre) relève que pour les banques privées, l'Europe représente plus de 40% des affaires transfrontalières. KEYSTONE

Secret bancaire: au citoyen de trancher

La question du maintien du secret bancaire pour la clientèle suisse a aussi été débattue hier à Berne. L'échange automatique d'informations avec des pays étrangers n'implique pas le passage à un tel système en Suisse. «Chaque Etat est libre de définir la façon de s'assurer que ses citoyens remplissent leurs obligations fiscales», insiste Yves Mirabaud, président de l'Association de banques privées suisses.

Il ne se prononce pas en revanche sur l'initiative «Oui à la protection de la sphère privée», qui veut l'inscription du secret bancaire dans la Constitution. «C'est un débat philosophique qui a trait au rapport de confiance entre l'Etat et ses citoyens», note Yves Mirabaud. «Notre secteur s'accommodera des deux issues possibles, mais devra disposer d'un système fiscal cohérent». L'objet pourrait être soumis à votation en novembre. RR



Author: P. RK

Circulation 41'213 copies
Reach 120'000
Frequency 6 per week
Area 10'842 mm²
AVE 1'100 CHF

Le franc fort inquiète les banques privées suisses

Le patron de Julius Bär contre «un processus de délocalisation insidieux»

Les Associations de banques privées (ABPS) et de gestion suisses (ABG) s'inquiètent des conséquences de la surévaluation du franc. Pour y faire face, elles demandent une amélioration des conditions-cadres, notamment en termes d'accès au marché.

«Du fait de notre modèle d'affaires, la structure de nos coûts et de nos revenus est très semblable à celle des entreprises traditionnelles, actives dans l'industrie des machines, l'horlogerie ou le tourisme», indique le Vaudois Boris Collardi, président de l'ABG et du directoire de Julius Bär & Co AG.

Le produit brut de la branche a reculé de 5,6%, à 25 milliards de francs, entre la décision de la Banque nationale suisse d'abolir le taux plancher de l'euro, le 15 janvier 2015, et la fin de l'année, constatent l'ABG et l'ABPS. Le volume des actifs sous gestion s'est contracté dans les mêmes proportions.

«La majeure partie des positions que nous gérons sont en effet libellées en monnaies étrangères et il en va de même pour les produits qu'elles engendrent», relève le directeur général de Julius Bär & Co AG. Ce dernier met donc en garde contre «un processus de délocalisation insidieux» dans les branches exportatrices tradition-

nelles.

De nombreuses banques privées sont en outre affectées par l'introduction du taux d'intérêt négatif, même si son impact dépend du modèle d'affaires, de la diversification monétaire des dépôts des clients ou de l'engagement dans le domaine des crédits. Sans avancer de montant précis, Boris Collardi a toutefois évoqué «un préjudice de plusieurs centaines de millions pour la branche».

Dans ce contexte, les banques privées attendent un accès libre aux principaux marchés d'exportation, notamment européens.

P.RK

AWP (French), January 14, 2016

Les banquiers privés souffrent du franc fort, risque de délocalisation

Berne (awp) - Les banquiers privés sont durement touchés par l'appréciation du franc depuis la levée du taux plancher EUR/CHF, il y a un an. Leur association faïtière appelle de ses vœux une amélioration des conditions-cadre, afin d'éviter une externalisation des services à l'étranger. "Un processus de délocalisation risque de s'amorcer de manière insidieuse", a averti jeudi Boris Collardi, président de l'Association suisse des banquiers privés (ASBP), lors d'une conférence de presse à Berne.

Pour M. Collardi, l'activité de banque privée constitue une industrie exportatrice au même titre que les machines, l'horlogerie ou le tourisme. "La majorité de nos clients réside à l'étranger et nous en assurons le suivi depuis la Suisse où nous produisons l'essentiel de nos prestations", a souligné le directeur général (CEO) de Julius Bär. Les banques privées souffrent d'un déséquilibre monétaire entre leurs coûts, qui sont majoritairement en francs, et leurs recettes essentiellement en devises étrangères. En moyenne, 55% des dépenses sont libellées dans la monnaie helvétique, contre 15% seulement des recettes. Il en résulte un déséquilibre de 40%, à en croire les chiffres fournis par l'association. Ces valeurs sont très proches de celles du groupe horloger Swatch.

L'abandon du taux plancher EUR/CHF et l'appréciation consécutive de la devise helvétique a causé un recul de 5,6% du produit du secteur suisse de banque privée, à 25 mrd CHF, affirme l'ASBP. Questionné sur le coût des taux négatifs - autre décision de la Banque nationale suisse (BNS) prise le 15 janvier 2015 - M. Collardi a avancé une ancienne estimation qui faisait état "d'une ou deux centaines de millions de francs".

AUTRE VISION DE LA RÉALITÉ

Pour Yves Mirabaud, président de l'Association Suisse des banques de gestion (ABG), co-organisatrice de la conférence de presse, les discussions à ce sujet avec la banque centrale laissent à désirer. "Nous avons une vision de la réalité différente avec la BNS", a-t-il déploré.

Afin d'éviter une délocalisation de certains services, la faïtière demande un accès garanti aux marchés étrangers, des règles identiques pour tous les concurrents et l'abolition de toute réglementation qui désavantagerait la place financière suisse.

Boris Collardi a mis un accent particulier sur l'Europe, dans un contexte d'incertitude liée à la mise en œuvre de l'initiative dite "contre l'immigration de masse". "Plus de 40% des patrimoines faisant l'objet d'une gestion transfrontalière proviennent d'Europe de l'Ouest", a rappelé le patron de banque. La plupart du personnel engagé à l'étranger est issu des pays de l'Union Européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Le président de l'ASBP a défini trois solutions susceptibles de garantir l'accès au marché, c'est-à-dire des accords bilatéraux avec les pays concernés, un accord global ou une législation compatible avec les directives de l'UE. Boris Collardi n'a pas émis de préférence, mais a précisé qu'un éventuel accord global s'inscrira inévitablement dans une "perspective à long terme".

SECRET BANCAIRE DANS LA CONSTITUTION

Les banquiers privés et gestionnaires de fortune ne souhaitent pas que l'échange automatique de renseignements (EAR) soit appliqué à l'intérieur des frontières helvétiques. "Chaque pays reste libre de lutter contre les infractions fiscales comme il l'entend", a déclaré M. Mirabaud.

L'associé-gérant du groupe Mirabaud a évoqué l'initiative "Oui à la protection de la sphère privée". Cette dernière prévoit d'inscrire dans la Constitution la pratique actuelle du secret bancaire, qui ne permet pas aux autorités fiscales d'obtenir des informations sur les clients sauf en cas de soustraction continue de montants importants d'impôts.

Le Conseil fédéral souhaite pour sa part, prendre le contrepied, en faisant de cette exception la règle, a expliqué M. Mirabaud. "En cas d'acceptation de l'initiative, l'administration voudra sans doute augmenter les exigences appliquées aux banques". Ces dernières devraient donc veiller au respect des obligations de contribuables, par le biais d'un impôt anticipé.

En cas de refus, une révision du droit pénal fiscal est prévisible, avec un accès aux informations élargi. L'ABG et l'ASBP ne donnent leur préférence à aucun de ces scénarios et estime que c'est au contribuable de choisir.

L'Association suisse des banquiers, elle, prône le non à cette initiative.

L'ABG et l'ASBP regroupent 36 établissements financiers pour des avoirs sous gestion de 1600 mrd CHF et comptent 20'000 employés.



Les banquiers privés souffrent du franc fort, risque de délocalisation

(dépêche complétée après conférence de presse)

Berne (awp) - Les banquiers privés sont durement touchés par l'appréciation du franc depuis la levée du taux plancher EUR/CHF, il y a un an. Leur association faîtière appelle de ses vœux une amélioration des conditions-cadre, afin d'éviter une externalisation des services à l'étranger. "Un processus de délocalisation risque de s'amorcer de manière insidieuse", a averti jeudi Boris Collardi, président de l'Association suisse des banquiers privés (ASBP), lors d'une conférence de presse à Berne.

Pour M. Collardi, l'activité de banque privée constitue une industrie exportatrice au même titre que les machines, l'horlogerie ou le tourisme. "La majorité de nos clients réside à l'étranger et nous en assurons le suivi depuis la Suisse où nous produisons l'essentiel de nos prestations", a souligné le directeur général (CEO) de Julius Bär.

Les banques privées souffrent d'un déséquilibre monétaire entre leurs coûts, qui sont majoritairement en francs, et leurs recettes essentiellement en devises étrangères. En moyenne, 55% des dépenses sont libellées dans la monnaie helvétique, contre 15% seulement des recettes. Il en résulte un déséquilibre de 40%, à en croire les chiffres fournis par l'association. Ces valeurs sont très proches de celles du groupe horloger Swatch.

L'abandon du taux plancher EUR/CHF et l'appréciation consécutive de la devise helvétique a causé un recul de 5,6% du produit du secteur suisse de banque privée, à 25 mrd CHF, affirme l'ASBP. Questionné sur le coût des taux négatifs - autre décision de la Banque nationale suisse (BNS) prise le 15 janvier 2015 - M. Collardi a avancé une ancienne estimation qui faisait état "d'une ou deux centaines de millions de francs".

AUTRE VISION DE LA RÉALITÉ

Pour Yves Mirabaud, président de l'Association Suisse des banques de gestion (ABG), co-organisatrice de la conférence de presse, les discussions à ce sujet avec la banque centrale laissent à désirer. "Nous avons une vision de la réalité différente avec la BNS", a-t-il déploré.

Afin d'éviter une délocalisation de certains services, la faîtière demande un accès garanti aux marchés étrangers, des règles identiques pour tous les concurrents et l'abolition de toute réglementation qui désavantagerait la place financière suisse.

Boris Collardi a mis un accent particulier sur l'Europe, dans un contexte d'incertitude liée à la mise en oeuvre de l'initiative dite "contre l'immigration de masse". "Plus de 40% des patrimoines faisant l'objet d'une gestion transfrontalière proviennent d'Europe de l'Ouest", a rappelé le patron de banque. La plupart du personnel engagé à l'étranger est issu des pays de l'Union Européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Le président de l'ASBP a défini trois solutions susceptibles de garantir l'accès au marché, c'est-à-dire des accords bilatéraux avec les pays concernés, un accord global ou une législation compatible avec les directives de l'UE. Boris Collardi n'a pas émis de préférence, mais a précisé qu'un éventuel accord global s'inscrira inévitablement dans une "perspective à long terme".

SECRET BANCAIRE DANS LA CONSTITUTION

Les banquiers privés et gestionnaires de fortune ne souhaitent pas que l'échange automatique de renseignements (EAR) soit appliqué à l'intérieur des frontières helvétiques. "Chaque pays reste libre de lutter contre les infractions fiscales comme il l'entend", a déclaré M. Mirabaud.

L'associé-gérant du groupe Mirabaud a évoqué l'initiative "Oui à la protection de la sphère privée". Cette dernière prévoit d'inscrire dans la Constitution la pratique actuelle du secret bancaire, qui ne permet pas aux autorités fiscales d'obtenir des informations sur les clients sauf en cas de soustraction continue de montants importants d'impôts.

Le Conseil fédéral souhaite pour sa part, prendre le contrepied, en faisant de cette exception la règle, a expliqué M. Mirabaud. "En cas d'acceptation de l'initiative, l'administration voudra sans doute augmenter les exigences appliquées aux banques". Ces dernières devraient donc veiller au respect des obligations de contribuables, par le biais d'un impôt anticipé.

En cas de refus, une révision du droit pénal fiscal est prévisible, avec un accès aux informations élargi. L'ABG et l'ASBP ne donnent leur préférence à aucun de ces scénarios et estime que c'est au contribuable de choisir. L'Association suisse des banquiers, elle, prône le non à cette initiative.

L'ABG et l'ASBP regroupent 36 établissements financiers pour des avoirs sous gestion de 1600 mrd CHF et comptent 20'000 employés.

fr/buc/jh

(AWP / 14.01.2016 14h30)

January 14, 2016

Banques - Les banquiers privés veulent un meilleur accès au marché

Les banques privées et de gestion suisses s'inquiètent des conséquences de la surévaluation du franc. Pour y faire face, elles demandent une amélioration des conditions cadres, notamment en termes d'accès au marché.

"Du fait de notre modèle d'affaires, la structure de nos coûts et de nos revenus est très semblable à celle des entreprises traditionnelles, telles que l'industrie des machines, l'horlogerie ou le tourisme", a souligné jeudi devant les médias Boris Collardi, président de l'Association de banques suisses de gestion (ABG) et directeur général de Julius Baer.

Le produit brut dégagé par le secteur - qui se considère comme une industrie d'exportation - a en effet reculé de 5,6% à 25 milliards de francs entre la décision à la mi-janvier de la Banque nationale suisse (BNS) d'abolir le taux plancher et fin 2015, ont relevé l'ABG et l'Association suisse des banquiers privés (ABPS). Le volume des actifs sous gestion s'est contracté dans les mêmes proportions.

"La majeure partie des positions que nous gérons sont en effet libellées en monnaies étrangères et il en va de même pour les produits qu'elles engendrent", a expliqué le directeur général de Julius Baer. Ce dernier met donc en garde contre un "processus de délocalisation insidieux" dans les branches exportatrices traditionnelles.

Impact du taux négatif

De nombreuses banques privées sont en outre affectées par l'introduction du taux d'intérêt négatif, même si son impact dépend du modèle d'affaires, de la diversification monétaire des dépôts des clients, ou de l'engagement dans le domaine des crédits. Sans avancer de montant précis, Boris Collardi a toutefois évoqué un préjudice de "plusieurs centaines de millions" pour la branche.

Face à ces dangers, les banquiers privés espèrent des autorités suisses qu'elles renoncent à l'introduction de règles plus sévères qu'au niveau international et qu'elles appliquent les mêmes normes concurrentielles. Mais avant tout, ils réaffirment leur besoin d'un libre accès aux principaux marchés d'exportation, notamment européen.

Trois pistes à suivre

Pour ce faire, trois pistes doivent être poursuivies parallèlement. Il s'agit tout d'abord de conclure autant d'accords bilatéraux que possible avec des pays européens d'importance stratégique, "à l'instar de celui conclu avec l'Allemagne".

"Nous devons également nous assurer que notre législation est équivalente aux directives de l'Union européenne (UE) sur les principaux éléments de la réglementation des marchés financiers", a poursuivi M. Collardi. Enfin, à long terme, il faudrait examiner dans quelle mesure un accord global sur les services financiers serait envisageable.

Celui-ci ne doit toutefois pas être ratifié à n'importe quel prix, mais dans l'intérêt mutuel des parties et en exploitant les marges de manœuvre dans les négociations. "Un tel projet n'est toutefois pas réalisable à court terme, a tempéré Yves Mirabaud, associé senior de la banque éponyme et président de l'ABPS.

Pas d'échange automatique en Suisse

En ce qui concerne le secret bancaire, ce dernier a souligné que l'entier du secteur approuve le passage à l'échange automatique d'informations avec des pays étrangers. Il ne doit en revanche pas

être appliqué à l'intérieur des frontières helvétiques, puisque "chaque Etat est libre de définir la façon de s'assurer que ses citoyens remplissent leurs obligations fiscales".

Les banquiers privés ne se prononcent toutefois pas sur l'initiative "Oui à la protection de la sphère privée", qui réclame l'inscription dans la constitution du droit à la protection de la sphère privée, notamment financière. Son but est d'éviter que les cantons puissent exiger des banques qu'elles fournissent des informations concernant un client suisse en cas de soustraction fiscale et non plus seulement en cas de fraude.

Selon le résultat de cette initiative, les obligations fiscales continueront d'être garanties par l'impôt anticipé, ou alors un changement de cap s'amorcera vers davantage de transmission des données bancaires, selon M. Mirabaud. "Notre secteur s'accommodera des deux issues possibles, mais devra disposer d'un système fiscal cohérent".

En cas d'acceptation de l'initiative, l'approche actuelle basée sur un impôt anticipé devra être poursuivie, en évitant d'alourdir les tâches administratives des banques, en leur imposant de nouvelles exigences de conformité fiscale. En cas de rejet, on pourrait en revanche renoncer à la perception de l'impôt anticipé, a conclu le président de l'ABPS.

Les banquiers privés veulent un meilleur accès au marché

14.01.2016

Les banques privées et de gestion suisses s'inquiètent des conséquences de la surévaluation du franc. Pour y faire face, elles demandent une amélioration des conditions cadres, notamment en termes d'accès au marché.

(ats) "Du fait de notre modèle d'affaires, la structure de nos coûts et de nos revenus est très semblable à celle des entreprises traditionnelles, telles que l'industrie des machines, l'horlogerie ou le tourisme", a souligné jeudi devant les médias Boris Collardi, président de l'Association de banques suisses de gestion (ABG) et directeur général de Julius Baer.

Le produit brut dégagé par le secteur - qui se considère comme une industrie d'exportation - a en effet reculé de 5,6% à 25 milliards de francs entre la décision à la mi-janvier de la Banque nationale suisse (BNS) d'abolir le taux plancher et fin 2015, ont relevé l'ABG et l'Association suisse des banquiers privés (ABPS). Le volume des actifs sous gestion s'est contracté dans les mêmes proportions.

"La majeure partie des positions que nous gérons sont en effet libellées en monnaies étrangères et il en va de même pour les produits qu'elles engendrent", a expliqué le directeur général de Julius Baer. Ce dernier met donc en garde contre un "processus de délocalisation insidieux" dans les branches exportatrices traditionnelles. De nombreuses banques privées sont en outre affectées par l'introduction du taux d'intérêt négatif, même si son impact dépend du modèle d'affaires, de la diversification monétaire des dépôts des clients, ou de l'engagement dans le domaine des crédits. Sans avancer de montant précis, Boris Collardi a toutefois évoqué un préjudice de "plusieurs centaines de millions" pour la branche.

Face à ces dangers, les banquiers privés espèrent des autorités suisses qu'elles renoncent à l'introduction de règles plus sévères qu'au niveau international et qu'elles appliquent les mêmes normes concurrentielles. Mais avant tout, ils réaffirment leur besoin d'un libre accès aux principaux marchés d'exportation, notamment européen. Pour ce faire, trois pistes doivent être poursuivies parallèlement. Il s'agit tout d'abord de conclure autant d'accords bilatéraux que possible avec des pays européens d'importance stratégique, "à l'instar de celui conclu avec l'Allemagne".

"Nous devons également nous assurer que notre législation est équivalente aux directives de l'Union européenne (UE) sur les principaux éléments de la réglementation des marchés financiers", a poursuivi M. Collardi. Enfin, à long terme, il faudrait examiner dans quelle mesure un accord global sur les services financiers serait envisageable.

Celui-ci ne doit toutefois pas être ratifié à n'importe quel prix, mais dans l'intérêt mutuel des parties et en exploitant les marges de manœuvre dans les négociations. "Un tel projet n'est toutefois pas réalisable à court terme, a tempéré Yves Mirabaud, associé senior de la banque éponyme et président de l'ABPS.

En ce qui concerne le secret bancaire, ce dernier a souligné que l'entier du secteur approuve le passage à l'échange automatique d'informations avec des pays étrangers. Il ne doit en revanche pas être appliqué à l'intérieur des frontières helvétiques, puisque "chaque Etat est libre de définir la façon de s'assurer que ses citoyens remplissent leurs obligations fiscales".

Les banquiers privés ne se prononcent toutefois pas sur l'initiative "Oui à la protection de la sphère privée", qui réclame l'inscription dans la constitution du droit à la protection de la sphère privée, notamment financière. Son but est d'éviter que les cantons puissent exiger des banques qu'elles fournissent des informations concernant un client suisse en cas de soustraction fiscale et non plus seulement en cas de fraude.

Selon le résultat de cette initiative, les obligations fiscales continueront d'être garanties par l'impôt anticipé, ou alors un changement de cap s'amorcera vers davantage de transmission des données bancaires, selon M. Mirabaud. "Notre secteur s'accommodera des deux issues possibles, mais devra disposer d'un système fiscal cohérent".

En cas d'acceptation de l'initiative, l'approche actuelle basée sur un impôt anticipé devra être poursuivie, en évitant d'alourdir les tâches administratives des banques, en leur imposant de nouvelles exigences de conformité fiscale. En cas de rejet, on pourrait en revanche renoncer à la perception de l'impôt anticipé, a conclu le président de l'ABPS.

Banques privées

14 janvier 2016 14:08; Act: 15.01.2016 09:49

Volonté d'un meilleur accès au marché

Les banques privées et de gestion suisses demandent une amélioration des conditions cadres.



Boris Collardi, président de l'Association de banques suisses de gestion (ABG) et directeur général de Julius Baer. (photo: Keystone)

Les banques privées et de gestion suisses s'inquiètent des conséquences de la surévaluation du franc. Pour y faire face, elles demandent une amélioration des conditions cadres, notamment en termes d'accès au marché.

«Du fait de notre modèle d'affaires, la structure de nos coûts et de nos revenus est très semblable à celle des entreprises traditionnelles, telles que l'industrie des machines, l'horlogerie ou le tourisme», a souligné jeudi devant les médias Boris Collardi, président de l'Association de banques suisses de gestion (ABG) et directeur général de Julius Baer.

Le produit brut dégagé par le secteur - qui se considère comme une industrie d'exportation - a en effet reculé de 5,6% à 25 milliards de francs entre la décision à la mi-janvier de la Banque nationale suisse (BNS) d'abolir le taux plancher et fin 2015, ont relevé l'ABG et l'Association suisse des banquiers privés (ABPS). Le volume des actifs sous gestion s'est contracté dans les mêmes proportions.

«La majeure partie des positions que nous gérons sont en effet libellées en monnaies étrangères et il en va de même pour les produits qu'elles engendrent», a expliqué le directeur général de Julius Baer. Ce dernier met donc en garde contre un «processus de délocalisation insidieux» dans les branches exportatrices traditionnelles.

Impact du taux négatif

De nombreuses banques privées sont en outre affectées par l'introduction du taux d'intérêt négatif, même si son impact dépend du modèle d'affaires, de la diversification monétaire des dépôts des clients, ou de l'engagement dans le domaine des crédits. Sans avancer de montant précis, Boris Collardi a toutefois évoqué un préjudice de «plusieurs centaines de millions» pour la branche.

Face à ces dangers, les banquiers privés espèrent des autorités suisses qu'elles renoncent à l'introduction de règles plus sévères qu'au niveau international et qu'elles appliquent les mêmes normes concurrentielles. Mais avant tout, ils réaffirment leur besoin d'un libre accès aux principaux marchés d'exportation, notamment européen.

Trois pistes à suivre

Pour ce faire, trois pistes doivent être poursuivies parallèlement. Il s'agit tout d'abord de conclure autant d'accords bilatéraux que possible avec des pays européens d'importance stratégique, «à l'instar de celui conclu avec l'Allemagne».

«Nous devons également nous assurer que notre législation est équivalente aux directives de l'Union européenne (UE) sur les principaux éléments de la réglementation des marchés financiers», a poursuivi M. Collardi. Enfin, à long terme, il faudrait examiner dans quelle mesure un accord global sur les services financiers serait envisageable.

Celui-ci ne doit toutefois pas être ratifié à n'importe quel prix, mais dans l'intérêt mutuel des parties et en exploitant les marges de manœuvre dans les négociations. «Un tel projet n'est toutefois pas réalisable à court terme, a tempéré Yves Mirabaud, associé senior de la banque éponyme et président de l'ABPS.

Pas d'échange automatique en Suisse

En ce qui concerne le secret bancaire, ce dernier a souligné que l'entier du secteur approuve le passage à l'échange automatique d'informations avec des pays étrangers. Il ne doit en revanche pas être appliqué à l'intérieur des frontières helvétiques, puisque «chaque Etat est libre de définir la façon de s'assurer que ses citoyens remplissent leurs obligations fiscales».

Les banquiers privés ne se prononcent toutefois pas sur l'initiative «Oui à la protection de la sphère privée», qui réclame l'inscription dans la constitution du droit à la protection de la sphère privée, notamment financière. Son but est d'éviter que les cantons puissent exiger des banques qu'elles fournissent des informations concernant un client suisse en cas de soustraction fiscale et non plus seulement en cas de fraude.

Selon le résultat de cette initiative, les obligations fiscales continueront d'être garanties par l'impôt anticipé, ou alors un changement de cap s'amorcera vers davantage de transmission des données bancaires, selon M. Mirabaud. «Notre secteur s'accommodera des deux issues possibles, mais devra disposer d'un système fiscal cohérent».

En cas d'acceptation de l'initiative, l'approche actuelle basée sur un impôt anticipé devra être poursuivie, en évitant d'alourdir les tâches administratives des banques, en leur imposant de nouvelles exigences de conformité fiscale. En cas de rejet, on pourrait en revanche renoncer à la perception de l'impôt anticipé, a conclu le président de l'ABPS.

(nxp/ats)

Les banquiers privés veulent un meilleur accès au marché

14. janvier 2016 - 13:48

Les banques privées et de gestion suisses s'inquiètent des conséquences de la surévaluation du franc. Pour y faire face, elles demandent une amélioration des conditions cadres, notamment en termes d'accès au marché.

"Du fait de notre modèle d'affaires, la structure de nos coûts et de nos revenus est très semblable à celle des entreprises traditionnelles, telles que l'industrie des machines, l'horlogerie ou le tourisme", a souligné jeudi devant les médias Boris Collardi, président de l'Association de banques suisses de gestion (ABG) et directeur général de Julius Baer.

Le produit brut dégagé par le secteur - qui se considère comme une industrie d'exportation - a en effet reculé de 5,6% à 25 milliards de francs entre la décision à la mi-janvier de la Banque nationale suisse (BNS) d'abolir le taux plancher et fin 2015, ont relevé l'ABG et l'Association suisse des banquiers privés (ABPS). Le volume des actifs sous gestion s'est contracté dans les mêmes proportions.

"La majeure partie des positions que nous gérons sont en effet libellées en monnaies étrangères et il en va de même pour les produits qu'elles engendrent", a expliqué le directeur général de Julius Baer. Ce dernier met donc en garde contre un "processus de délocalisation insidieux" dans les branches exportatrices traditionnelles.

Impact du taux négatif

De nombreuses banques privées sont en outre affectées par l'introduction du taux d'intérêt négatif, même si son impact dépend du modèle d'affaires, de la diversification monétaire des dépôts des clients, ou de l'engagement dans le domaine des crédits. Sans avancer de montant précis, Boris Collardi a toutefois évoqué un préjudice de "plusieurs centaines de millions" pour la branche.

Face à ces dangers, les banquiers privés espèrent des autorités suisses qu'elles renoncent à l'introduction de règles plus sévères qu'au niveau international et qu'elles appliquent les mêmes normes concurrentielles. Mais avant tout, ils réaffirment leur besoin d'un libre accès aux principaux marchés d'exportation, notamment européen.

Trois pistes à suivre

Pour ce faire, trois pistes doivent être poursuivies parallèlement. Il s'agit tout d'abord de conclure autant d'accords bilatéraux que possible avec des pays européens d'importance stratégique, "à l'instar de celui conclu avec l'Allemagne".

"Nous devons également nous assurer que notre législation est équivalente aux directives de l'Union européenne (UE) sur les principaux éléments de la réglementation des marchés financiers", a poursuivi M. Collardi. Enfin, à long terme, il faudrait examiner dans quelle mesure un accord global sur les services financiers serait envisageable.

Celui-ci ne doit toutefois pas être ratifié à n'importe quel prix, mais dans l'intérêt mutuel des parties et en exploitant les marges de manœuvre dans les négociations. "Un tel projet n'est toutefois pas réalisable à court terme, a tempéré Yves Mirabaud, associé senior de la banque éponyme et président de l'ABPS.

Pas d'échange automatique en Suisse

En ce qui concerne le secret bancaire, ce dernier a souligné que l'entier du secteur approuve le passage à l'échange automatique d'informations avec des pays étrangers. Il ne doit en revanche pas être appliqué à l'intérieur des frontières helvétiques, puisque "chaque Etat est libre de définir la façon de s'assurer que ses citoyens remplissent leurs obligations fiscales".

Les banquiers privés ne se prononcent toutefois pas sur l'initiative "Oui à la protection de la sphère privée", qui réclame l'inscription dans la constitution du droit à la protection de la sphère privée, notamment financière. Son but est d'éviter que les cantons puissent exiger des banques qu'elles fournissent des informations concernant un client suisse en cas de soustraction fiscale et non plus seulement en cas de fraude.

Selon le résultat de cette initiative, les obligations fiscales continueront d'être garanties par l'impôt anticipé, ou alors un changement de cap s'amorcera vers davantage de transmission des données bancaires, selon M. Mirabaud. "Notre secteur s'accommodera des deux issues possibles, mais devra disposer d'un système fiscal cohérent".

En cas d'acceptation de l'initiative, l'approche actuelle basée sur un impôt anticipé devra être poursuivie, en évitant d'alourdir les tâches administratives des banques, en leur imposant de nouvelles exigences de conformité fiscale. En cas de rejet, on pourrait en revanche renoncer à la perception de l'impôt anticipé, a conclu le président de l'ABPS.

sda-ats



Agence France Presse, January 14, 2016

Suisse/gestion de fortune : les banques veulent un accès au marché dans l'UE

Les banques suisses, spécialisées dans la gestion de fortune, veulent un accès au marché sans entraves dans les pays de l'UE, après l'abandon de leur secret bancaire, sous la pression de la communauté internationale.

L'accès au marché doit être une contrepartie pour l'entrée en vigueur de l'échange automatique d'informations, qui signifie concrètement la fin du secret bancaire pour les non-résidents en Suisse, ont indiqué jeudi à Berne les responsables de 2 associations de banques suisses, l'ABPS (Association de banques privées suisses) et l'ABG (association de banques suisses de gestion).

Les deux associations représentent 37 banques, gérant 1.600 milliards de francs suisses (1.596 milliards de dollars) et employant 20.000 personnes, a déclaré Boris Collardi, président de l'ABG et par ailleurs directeur général de la banque Julius Baer.

Quelque 40% des fonds gérés par les banques suisses appartiennent à des ressortissants de l'UE, et il est "essentiel" que le secteur, qui se considère comme une industrie d'exportation, puisse travailler "sans entraves, en particulier vers les pays de l'UE".

Les banques suisses veulent concrètement aller désormais rechercher activement des clients sur les marchés européens, pour les convaincre de leur confier la gestion de leur argent, car ces derniers ne viendront plus les voir spontanément après la fin du secret bancaire.

"Notre secteur a vécu un changement de paradigme radical avec l'abolition du secret bancaire et l'introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) en lien avec la clientèle étrangère", a ajouté M. Collardi.

"Nous ne pouvons plus nous contenter d'attendre que les clients étrangers contactent de leur propre initiative une banque suisse pour leur demander des prestations", il "s'agit d'aller activement à la rencontre des clients", mais "actuellement les législations en vigueur dans la plupart des pays de l'UE n'offrent pas vraiment cette possibilité", a souligné le banquier qui craint même la mise en place de nouvelles barrières protectionnistes.

"Une telle évolution aurait des conséquences fatales pour notre secteur", a-t-il averti.

Pour éviter une telle situation, les banques suisses veulent que Berne "essaye de conclure autant d'accords bilatéraux que possible avec les pays européens d'importance stratégique".

Un accord en ce sens a été signé récemment avec l'Allemagne.

Des discussions similaires sont en cours avec les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie.

Les banquiers suisses souhaiteraient aussi à long-terme un accord global sur les services financiers avec l'UE. "Un tel traité ne doit cependant pas être ratifié à n'importe quel prix, mais dans l'intérêt mutuel des parties", ont-ils averti.

La Suisse est la principale place de gestion de fortune transfrontalière au monde, avec une part de marché de 25%.

La Suisse est suivie par Hong-Kong et Singapour (13%), les Iles anglo-normandes et Dublin, les Caraïbes et Panama, la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Luxembourg.

La gestion de fortune transfrontalière (off-shore) représente un volume de 13.000 milliards de dollars.

La Suisse devrait abandonner le secret bancaire sur les comptes détenus par des ressortissants européens non-résidents dans moins d'un an, au 1er janvier 2017, après un accord conclu avec l'UE le 27 mai 2015.

A partir de cette date, la Suisse transmettra automatiquement les données suivantes concernant les ressortissants de l'UE qui ont un ou plusieurs comptes bancaires en Suisse : numéro du compte, nom, adresse, date de naissance, numéro d'identification fiscal, intérêts et dividendes, revenus de certains contrats d'assurance, solde du compte ainsi que revenus de la vente d'actifs financiers.

Ce texte peut encore faire l'objet d'un référendum, conformément aux principes de la démocratie directe en Suisse, selon lesquels le peuple souverain a toujours le dernier mot.

Gestion de fortune : les banques suisses veulent un accès au marché dans l'UE



Les banques suisses, spécialisées dans la gestion de fortune, ont revendiqué jeudi un accès au marché sans entrave dans les pays de l'UE, après l'abandon du secret bancaire sous la pression de la communauté internationale.

Les banques suisses, spécialisées dans la gestion de fortune, ont revendiqué jeudi un accès au marché sans entrave dans les pays de l'UE. Cet accès doit être une contrepartie à l'entrée en vigueur de l'échange automatique d'informations, qui signifie concrètement la fin du secret bancaire pour les non-résidents en Suisse, ont déclaré à Berne les responsables de deux associations de banques suisses, l'ABPS (Association de banques privées suisses) et l'ABG (association de banques suisses de gestion).

Les deux associations représentent 37 banques, gérant 1.600 milliards de francs suisses (1.596 milliards de dollars) et employant 20.000 personnes, a déclaré Boris Collardi, président de l'ABG et par ailleurs directeur général de la banque Julius Baer.

Quelque 40% des fonds gérés par les banques suisses appartiennent à des ressortissants de l'UE, et il est «essentiel» que le secteur, qui se considère comme une industrie d'exportation, puisse travailler «sans entrave, en particulier vers les pays de l'UE».

Accords bilatéraux

Les banques suisses veulent «aller activement à la rencontre des clients» sur les marchés européens, selon M. Collardi, pour les convaincre de leur confier la gestion de leur argent, car ces derniers ne viendront selon lui plus les voir spontanément après la fin du secret bancaire. Mais «actuellement les législations en vigueur dans la plupart des pays de l'UE n'offrent pas vraiment cette possibilité», a affirmé le banquier, qui craint même la mise en place de nouvelles barrières protectionnistes aux «conséquences fatales pour notre secteur».

Pour éviter une telle situation, les banques suisses veulent que Berne «essaie de conclure autant d'accords bilatéraux que possible avec les pays européens d'importance stratégique». Un accord en ce sens a été récemment signé avec l'Allemagne et des discussions sont en cours avec les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie. Les banquiers suisses souhaiteraient aussi à long terme un accord global sur les services financiers avec l'UE.

La Suisse est la principale place de gestion de fortune transfrontalière du monde, avec une part de marché de 25%, suivie par Hong-Kong et Singapour (13%), les Iles anglo-normandes et Dublin, les Caraïbes et Panama, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Luxembourg. La gestion de fortune transfrontalière (off-shore) représente un volume de 13.000 milliards de dollars.

Transmission automatique de données

La Suisse devrait abandonner le secret bancaire sur les comptes détenus par des ressortissants européens non résidents dans moins d'un an, au 1er janvier 2017, après un accord conclu avec l'UE le 27 mai 2015.

A partir de cette date, la Suisse transmettra automatiquement les données suivantes concernant les ressortissants de l'UE qui ont un ou plusieurs comptes bancaires en Suisse : numéro du compte, nom, adresse, date de naissance, numéro d'identification fiscal, intérêts et dividendes, revenus de certains contrats d'assurance, solde du compte ainsi que revenus de la vente d'actifs financiers.

Ce texte peut encore faire l'objet d'un référendum, conformément aux principes de la démocratie directe en Suisse, en vertu desquels le peuple souverain a toujours le dernier mot.

Le Revenu, avec AFP



Circulation 36'108 copies
Reach 93'700
Frequency 6 per week
Area 19'209 mm²
AVE 1'200 CHF



ABPS «Il superfranco ci sta penalizzando»

Le banche private e di gestione segnano un calo dei proventi e chiedono migliori condizioni quadro

■ Le banche private e di gestione svizzere sono preoccupate delle conseguenze della sopravvalutazione del franco, come molti altri settori economici (vedi pagine 2 e 3). Per farvi fronte chiedono un miglioramento delle condizioni quadro, soprattutto a livello di accesso ai mercati esteri.

«Per il nostro modello di affari, la struttura dei nostri costi e delle nostre entrate sono molto simili a quella delle imprese tradizionali come l'industria delle macchine, dell'orologeria e del turismo», ha sottolineato ieri in una conferenza stampa a Berna Boris Collardi presidente dell'Associazione di banche svizzere di gestione patrimoniale ed istituzionale e CEO di Julius Bär.

«La maggioranza dei nostri clienti risiede all'estero, e noi assicuriamo la loro gestione dalla Svizzera, dove produciamo l'essenziale dei nostri servizi - ha detto Collardi». Per questo le banche private soffrono per uno squilibrio monetario fra i loro costi e i ricavi: il 55% dei costi sono effettuati in franchi, contro

solo il 15% dei ricavi. I proventi lordi realizzati dal settore - che si considera come un'industria d'esportazione - sono in effetti calati del 5,6% a 25 miliardi di franchi nel periodo tra la decisione - a metà gennaio dello scorso anno - della Banca nazionale svizzera (BNS) di abolire la soglia minima di cambio franco-euro e la fine del 2015, ha rilevato l'Associazione di banche svizzere di gestione patrimoniale ed istituzionale e l'Associazione dei banchieri privati svizzeri (ABPS). Il volume degli attivi gestiti si è contratto nella stessa proporzione. «La maggior parte delle posizioni che gestiamo sono in effetti in moneta estera e lo stesso vale per i ricavi che generano», ha spiegato Collardi, che mette in guardia da «un processo di delocalizzazione insidioso». Di fronte a questi pericoli i banchieri privati sperano che le autorità svizzere rinuncino a introdurre regole più severe rispetto a quelle internazionali e che applichino le stesse norme concorrenziali. Ma prima di tutto ribadiscono il loro bisogno di un accesso ai

principali mercati d'esportazione, in particolare europei. Per poterlo fare occorre che siano perseguite parallelamente tre vie. Si tratta prima di tutto di concludere il maggior numero di accordi bilaterali possibili con Paesi europei d'importanza strategica «seguendo l'esempio di quello concluso con la Germania. Dobbiamo anche assicurarci che la nostra legislazione sia equivalente alle direttive dell'UE sui principali elementi della regolamentazione dei mercati finanziari». Infine, a lungo termine, occorrerebbe esaminare in quale misura un accordo globale sui servizi finanziari sia possibile. Quest'ultimo non dovrebbe tuttavia essere ratificato a qualsiasi prezzo, ma nell'interesse reciproco delle parti e sfruttando i margini di manovra nelle negoziazioni. «Un tale progetto non è tuttavia realizzabile a breve termine, ha sottolineato Yves Mirabaud, associato senior della banca Mirabaud e presidente dell'ABPS.